

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE A DISTANCE  
DU 2 JUIN 2020  
COMPTE RENDU DETAILLE**

-----

**Gérard PRETRE** : Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord pour ce conseil exceptionnel, c'est un peu particulier aujourd'hui, je veux souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux Elus communautaires, des Elus issus des douze communes qui ont réuni leurs conseils municipaux.

Aujourd'hui ce conseil est encore plus exceptionnel parce que l'on est dans un contexte particulier, un conseil composé à la fois des nouveaux Elus et des anciens Elus conseillers communautaires des trois communes dont les conseils n'ont pas encore été installés.

Je vais vous dire un peu comment on fonctionne. Je reste Président de la Communauté jusqu'à son installation définitive qui devrait avoir lieu aux alentours du 17 juillet. Il en est de même pour toute mon équipe de vice-présidents qui restent en poste jusqu'à l'installation du prochain conseil communautaire.

Il est à préciser que parmi nous, moi-même n'étant pas Elu renouvelé puisque je ne serai plus conseiller communautaire au prochain mandat ainsi que deux des vice-présidents, nous siégerons, nous présenterons les délibérations mais par contre, nous n'avons pas de droit de vote. C'est mon cas personnel, c'est le cas de Daniel Mayet et c'est le cas d'Hubert Granier aujourd'hui.

Je tiens à vous signaler également que le Bureau, tel qu'il était constitué, doit continuer à fonctionner durant cette période. Il sera réuni d'ailleurs lundi prochain 8 juin pour préparer le conseil du 17 juin. On est dans des conditions particulières, le législateur a prévu de fonctionner de cette manière en attendant l'installation définitive du conseil communautaire.

Voilà les précisions que je voulais vous donner avant de commencer cette séance et je vais maintenant demander à Mme Berbille de procéder à l'appel.

-----

**Etaient présents** : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Christelle BALTRONS, Yvon BEAUMONT, Christian BOUDES, Denis BROUGNOUNESQUE, Didier CADAUX, Jean-Louis CALVET, Didier CARRIERE, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Daniel DIAZ, Michel DURAND, Richard FAYET, Christian FORIR, Nathalie FORT, Emmanuelle GAZEL, Bérénice LACAN, Philippe LEPETIT, Jean LEYMARIE, Martine MABILDE, Dominique MAURY, Alain NAYRAC, Julie PINTRE-GALIERE, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Philippe RAMONDENC, Hélène RIVIERE, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Danièle VERGONNIER.

**Etaient absents excusés** : Pascale BARAILLE, Christine BEDEL, Annie BLANCHET, Jacques COMMAYRAS, Claude CONDOMINES, Paul DUMOUSSEAU, Gilbert FAUCHER, Miguel GARCIA, Céline GUIBERT, Laaziza HELLI, Karine ORCEL, Bernard SOULIE.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Céline GUIBERT à Didier CADAUX
- Karine ORCEL à Alain NAYRAC

**Secrétaire de séance** : Madame Patricia PITOT.

**Gérard PRETRE** : Je vais rappeler les modalités de tenue d'un tel conseil en visioconférence. On peut tenir de tels conseils selon l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 qui nous permet de tenir des conseils à distance, ce que nous avons déjà fait le 29 avril dernier.

Je rappelle que le quorum de la séance est ramené au tiers des membres en exercice et s'apprécie en fonction des membres présents mais aussi représentés. Ainsi, les procurations sont intégrées dans le calcul du quorum, ce qui ne posera pas de problème aujourd'hui puisque nous avons suffisamment de présents.

Toute personne qui souhaite prendre la parole lors des débats, après la présentation des rapports, devra lever la main et envoyer un message via le tchat pour demander à prendre la parole.

Pour les votes, seul le recours au vote au scrutin public est possible. Il est donc proposé d'utiliser le système « main levée » via l'application. Pour chaque délibération, je mettrai au vote en interrogeant qui est contre ? qui s'abstient ?

Par rapport contrairement aux conseils précédents, la voix du Président n'est pas prépondérante en cas d'égalité puisque je ne peux pas participer aux votes.

Maintenant je voudrais vous apporter des précisions sur ce conseil. Le caractère d'urgence permet de réduire le délai de convocation d'un conseil, ceci selon l'article L2129 du CGCT et ce délai doit être simplement supérieur à un jour.

Ce conseil est convoqué en toute urgence parce qu'il s'avère que des précisions sont nécessaires pour la mise en œuvre comptable et technique de deux délibérations votées à l'unanimité lors du conseil du 29 avril dernier. A savoir, la délibération portant sur les aides aux entreprises et celle portant sur les bons d'achat et chèques cadeaux. Les deux rapports vous seront présentés par Daniel Diaz.

Ainsi si le vote est favorable comme je le souhaite, le déblocage des chèques cadeaux se fera sous un délai inférieur à une semaine. Il en est de même pour les dossiers d'aides aux entreprises qui ont été validés lors des comités d'agrément des 15 et 29 mai dernier. Je rappelle que l'instruction de ces dossiers a été faite par la CCI.

Devant le succès de l'opération bons d'achat, chèques cadeaux, opération qui a permis de relancer rapidement le commerce local, nous proposons de porter l'enveloppe de 100 000 € à 150 000 €. Je le dis simplement parce que je n'ai pas de moyen d'action mais il serait bien que ce complément puisse bénéficier aux restaurateurs dont l'activité reprend aujourd'hui.

Lors du conseil du 17 juin prochain, vous sera proposé comme je vous l'avais dit, un second volet de soutien à l'économie locale.

Voilà le préalable que je voulais vous donner. Avant de passer la parole à Daniel Diaz, je vous demande d'approuver le caractère d'urgence de ce conseil. Je le mets au vote, pas de vote contre ni d'abstention donc merci de pouvoir tenir ce conseil.

**Daniel DIAZ** : Bonjour à toutes et à tous et plus particulièrement aux nouveaux venus. Les deux délibérations qui nous concernent ce soir, vous avez vu qu'elles sont très courtes car il s'agit d'un ajustement technique et réglementaire, c'est limité à ça par rapport aux délibérations qui datent du 29 avril.

# 1 - Crise Covid-19 : constitution d'un fonds de solidarité d'urgence afin d'aides directes pour les entreprises en difficultés.

Rapporteur : Daniel DIAZ

**Daniel DIAZ** : Avant peut-être pour les nouveaux, excusez-moi, on va vous afficher le plan d'action global que nous avons voté à l'occasion du conseil du 29 avril. Il va être affiché à l'écran. Donc très rapidement, on ne va pas y passer beaucoup de temps, la première chose que l'on avait faite, c'était un questionnaire pour interroger les entreprises du territoire.

<b>Actions</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Détail</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Délais</b>
<b>Formulaire entreprises</b>	Commerçants, TPE, artisans, PME	<p>Mise en place d'un formulaire sur le site internet de la Communauté, les réseaux Sociaux, l'envoi aux entreprises ou via les associations... Objectif : récolter les besoins à court terme, les actions mises en place et les idées pour sortie de crise. Proposition de mise en relation directe avec un conseiller de la ComCom. L'action permet :</p> <p>1) d'associer les entreprises à la réflexion                  2) de créer du lien                  3) d'apporter du conseil</p> <p>Plus de 100 entreprises ont répondu au 22 Avril. Les principaux retours portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- besoin d'écoute et de soutien moral</li> <li>- besoin de formation et de conseil en lien avec la gestion de la crise (voir "action conseil")</li> <li>- demande de communication pour la reprise (consommer local)</li> <li>- besoins de masques / gel hydroalcoolique / gants</li> <li>- soutien financier pour les charges de l'entreprise</li> <li>- ne connaissent pas toutes les aides, renvoi vers CCI ou CMA</li> <li>- demande d'accompagnement à la reprise d'activité immédiate (sécurité, kit sanitaire...)</li> </ul>	0	Depuis 3 Avril
<b>Commandes groupées de matériel sanitaire</b>	TPE / PME, commerçants...	<p>Réalisation d'une première commande de matériel (gel et masques) pour les entreprises. A définir en fonction des besoins remontés via formulaire spécifique.</p>	<b>20 000 €</b>	Fin Avril
<b>Action conseil</b>	TPE, PME	<p>Organisation de webinaires et d'ateliers à partir du 22/04, pour apporter du conseil aux entreprises sur diverses thématiques en lien avec la gestion de crise : gestion financière, relation client, santé et sécurité au travail, mettre en place des solutions de e-commerce, les bonnes pratiques en période de crise, RGPD, management du télétravail.</p> <p>Compte tenu d'un nombre de place limité, participation de 1 personne par entreprise.</p> <p>Premier volet de formations :</p> <p>Mercredi 22/04 : Crise, confinement, comment passer le cap ?                  Jeudi 23/04 : Comment garder la relation client ?                  Vendredi 24/04 : Pourquoi/comment monter mon plan de trésorerie, connaître les conditions pour solliciter ma banque ?                  Lundi 27/04 : Quelles solutions pour faire du e-commerce aujourd'hui ?                  Mardi 28/04 : le travail confiné : télétravail, congés,</p>	<b>20 000 €</b>	22 avril

		<p><i>chômage partiel</i></p> <p><i>Mercredi 29/04 : Protection des données personnelles</i></p> <p><i>Jeudi 30/04 : Comment poursuivre ou reprendre son activité tout en assurant l'hygiène, la santé et la sécurité ?</i></p> <p><i>Lundi 04/05 : Comment surmonter cette épreuve en tant qu'entrepreneur ? Et comment se réinventer ?</i></p> <p><i>Mardi 05/05 : Comment préparer mon entreprise ou mon commerce à la reprise d'activité ?</i></p>		
<b>Opération Bons d'achat</b>	<p><i>Commerçants, artisans et CHR indépendants (à l'exclusion des enseignes nationales ou mondiales grande distribution, CHR...), tout prestataire proposant des produits et services aux habitants. Financer de la trésorerie immédiate.</i></p>	<p><i>Action innovante par son montage financier envers les entreprises : les inciter à s'inscrire sur la plateforme infosolidaire.org mise en place par l'Agence Sésame.</i></p> <p><i>Les particuliers quant à eux achètent un bon d'achat en transitant par infosolidaire.org grâce à une autre plateforme dédiée ; ils reçoivent en plus un chèque cadeau pouvant atteindre 20 €, à utiliser dans le magasin ou entreprise de son choix pendant ou après le confinement.</i></p> <p><i>Les commerçants ouverts reçoivent immédiatement le montant une fois le bon d'achat utilisé</i></p> <p><i>Les commerçants fermés reçoivent le montant dans le délai légal de 14 jours = trésorerie directe</i></p>	<p><b>100 000 €</b> de chèques cadeaux financés par la ComCom générés par 100 000 € de bons d'achat</p>	<p>30 avril</p>
<b>Aide directe aux entreprises</b>	<p><i>TPE/PE principalement celles n'ayant pas droit aux aides Etat / Région</i></p>	<p><i>Sur demande, fonds gérés par la CCI grâce la mise en place d'une convention spécifique et innovante de fonctionnement. Montant des subventions : de 1000 à 2000 euros en fonction de l'analyse de la demande et des critères d'éligibilité précisés dans la convention citée.</i></p>	<p><b>200 000 €</b> financés par la Comcom</p>	<p>Mai</p>
<b>Mettre en place une opération de crowdfunding "Sauvons nos TPE"</b>	<p><i>Commerçants, artisans et TPE</i></p>	<p><i>Mettre en place une opération de crowdfunding (ou financement par la foule) au niveau du territoire "Sauvons nos TPE".</i></p> <p><i>Les dons pourraient donner droit à contrepartie ou défiscalisation (66 % pour les particuliers et 60 % pour les entreprises).</i></p> <p><i>Les fonds obtenus permettront de <b>soutenir les entreprises n'ayant pas droit aux aides nationales et régionales</b> (aide directe spécifique, fourniture de matériels sanitaires, agence immobilière solidaire...à préciser)</i></p> <p><i>Thématique à définir.</i></p>	<p>100 000€ dont <b>50 000€</b> financés par la ComCom</p>	<p>Mai/juin (pendant la période de déconfinement)</p>

<p><b>Mise en place d'un lieu de collecte sur Millau/ Communication « Consommez local »</b></p>	<p><i>Producteurs, commerçants</i></p>	<p><i>Faciliter la prise de commande auprès de chaque producteur et mutualiser la livraison ou le retrait sur un seul point.</i></p> <p><i>Mise à disposition d'un lieu et de personnel.</i></p> <p><i>Les particuliers passent commande aux producteurs et commerçants en direct ou via la plateforme infosolidaire (gérée par l'agence Sésame). Les produits sont livrés sur le lieu de collecte (par le fournisseur directement ou au moyen d'un camion mis à disposition (à confirmer))</i></p> <p><i>Le lieu est organisé pour faciliter les normes de sécurité, l'hygiène et la distanciation sociale.</i></p> <p><i>En réflexion avec les autres partenaires (Chayran, Locavores...)</i></p> <p><i>Organiser la tournée d'un camion sur le territoire pour livrer les produits commandés aux commerçants et producteurs, via la plateforme ou en direct.</i></p> <p><i>Action entreprises : les inciter à s'inscrire sur la plateforme infosolidaire.org</i></p> <p><i>Particuliers : communication par insertion presse, réseaux sociaux, communiqué de presse, en mettant en avant l'opération de bons d'achat notamment.</i></p>	<p><b>10 000 €</b></p>	<p><i>Mai</i></p>
<p><b>Total</b></p>			<p><b>400 000 €</b></p>	

**Daniel DIAZ** : En ce qui concerne les commandes groupées de matériel sanitaire, ça a été un vrai succès, ça s'est tenu dans les locaux de la Halle Viaduc et aussi avec la JCE dans les locaux du CREA. Pour vous donner un ordre de grandeur, nous en sommes à plus de 4000 masques remis aux entreprises et je crois qu'on a de l'ordre de 300 à 400 entreprises.

Pour les webinaires, ils ont eu un franc succès, beaucoup d'entreprises ont été touchées. Et cette action d'ailleurs qui n'est pas très originale a été menée par tout un tas d'organismes et les chefs d'entreprises ont été je pense sur le territoire, très bien entourés en terme de conseil. J'en profite à cette occasion pour remercier tous les prestataires du territoire qui sont intervenus pour animer ces ateliers.

Concernant les bons d'achat, cette action est toujours en cours. Pour vous donner des chiffres quand même comme ça, ce sera assez précis, on avait mis un budget de 100 000 € qui était il y a quelques jours, consommé à hauteur de 88 000 € est dépassé aujourd'hui. Le Président vous a annoncé abonder de 50 000 € supplémentaires avec une date de fin d'opération qui est probablement vers le 10/15 juin comme atterrissage.

Concernant l'aide directe aux entreprises, cette action est toujours en cours, nous sommes grosso modo à 130 dossiers remontés. Je tiens à préciser que cette action est très récente puisque le 1<sup>er</sup> comité d'attribution a eu lieu le 15 mai, le 2<sup>ème</sup> a eu lieu le 29 mai et le prochain qui est un gros comité qui gèrera une quarantaine de dossiers, se tient vendredi de cette semaine. Donc contrairement à ce qui peut être dit, on n'a pas perdu trop de temps puisque voté le 29 avril avec le 1<sup>er</sup> comité le 15 mai, on n'est pas quand même dans des délais très longs parce que l'on a des contraintes règlementaires. Vous savez ce que je pense de la complexité administrative de l'Etat français mais je ne m'étendrai pas sur la question !

Concernant l'opération de crowdfunding, je précise que le crowdfunding est du financement solidaire. Je ne vous cache pas que l'idée est une bonne idée, qui consiste à mettre en place un système, des personnes abondent, il y a des fonds pour soutenir les entreprises locales essentiellement avec un système de contrepartie qui aurait pu être pour les personnes qui abondent ce fond, une défiscalisation à hauteur de 60 % pour les particuliers au titre d'un don. Alors cette action n'est pas abandonnée mais il s'est avéré que

sur le volet 1 où on agissait dans l'urgence, le délai de montage de ce type d'opération est très long. Et je ne vous cache pas qu'obtenir des informations de l'Etat notamment sur la notion de défiscalisation, s'il faut s'adresser à Bercy, c'est un peu long. Donc elle n'est pas abandonnée, je dirai gelée même si personnellement dès le départ j'ai toujours pensé que sa mise en œuvre serait assez complexe.

Et enfin concernant la mise en place d'un lieu de collecte sur Millau pour « Consommez local », on n'a pas mis en œuvre cette action parce que tout simplement, il se trouve et ça c'est une vraie chance sur le territoire, vous l'avez tous je pense constaté, il y a eu de manière spontanée et avec des initiatives très intéressantes, toute la mise en place d'un système qui a fait qu'il y a eu de la vente en direct. Et ça a plutôt très bien fonctionné sur le territoire. Ça a permis d'ailleurs à des producteurs locaux de se faire connaître, ils sont très satisfaits de l'activité qu'ils ont eue et j'espère à titre personnel que ça permettra de conforter définitivement pour le futur, les circuits courts. Parce que vous savez qu'à la Communauté de communes, c'est un dossier qui nous tient à cœur notamment par le fait qu'on fait le maximum pour développer l'installation de maraichers.

Toutes ces actions représentent un budget de 400 000 €. Nous vous avons dit lors du conseil du 29 avril que c'était une enveloppe globale et qu'on pourrait être amené à réarbitrer en fonction de la pertinence les montants qui sont mis sur chacune des actions. Avec notamment le fait que nos partenaires pour les webinaires ont été adorables et le budget de 20 000 € qu'on avait mis, on est très loin de l'avoir consommé et quoi qu'il en soit dans un volet 2 pour la relance s'il y avait besoin de réintervenir dans le cadre d'une nouvelle enveloppe, rien n'est interdit, rien n'est dit mais ce n'est pas interdit à date. On reviendra vers vous au conseil du 17 juin concernant d'autres actions et d'autres propositions complémentaires.

Moi j'en profite car je tenais vraiment à remercier les élus qui ont travaillé sur ces dossiers et plus encore les personnels du développement territorial en l'occurrence trois animateurs sur ce dossier que sont Bruno Bedos, Pierre-Henri Casals et Clément Grégoire.

Je vous garantis qu'ils n'ont pas chômé pour mettre tout ça en musique et, c'est ma petite note d'humeur, quand je lis dans la presse que la Communauté a fait preuve d'amateurisme, je suis un peu fâché parce que ce n'est pas très sympa et ce n'est pas forcément un œil avisé qui était à l'intérieur du bateau pendant la tempête ! Ceci dit, sans aucune notion conflictuelle, je trouve ça un peu décevant !

Sur la première délibération, on ira très vite puisque je vous ai dit l'essentiel.

*Par une délibération du 29 avril 2020, le Conseil de la Communauté a approuvé le principe de mise en place d'un dispositif d'aide sous la forme d'un fonds de solidarité d'urgence en partenariat avec la CCI, afin de soutenir le tissu économique en termes de trésorerie.*

*Ce fonds d'un montant de 200 000 € a pour mission d'intervenir en priorité pour les dirigeants d'entreprises qui ne sont pas éligibles aux aides de l'état et de la Région Occitanie.*

*Au titre des dispositions de l'article L1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté est compétente pour l'octroi d'aides en matière d'investissement à l'immobilier d'entreprises.*

*Aussi, pour simplifier le dispositif d'attribution des aides au titre du fonds de solidarité d'urgence, il est proposé que le montant de l'aide soit exclusivement affecté au financement de dépenses rattachées à l'immobilier d'entreprises (loyers, annuités d'emprunt liées à l'investissement immobilier, ...), permettant ainsi à la Communauté d'assurer la gestion directe des fonds. Une convention spécifique sera conclue avec les bénéficiaires.*

*Les critères d'éligibilité et le montant de l'aide par entreprises resteraient inchangés.*

*La CCI Aveyron prendrait en charge le montage et l'instruction des dossiers qui seraient soumis à l'examen de la commission d'attribution tel que précédemment définie.*

*Les crédits nécessaires d'un montant de 200 000 € seront en conséquence imputés comptablement au C/6745 « subvention exceptionnelle de fonctionnement aux personnes de droit privé » et prélevés sur le C/6574 « subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé ».*

*Il conviendrait que le Conseil de la Communauté :*

- 1 - approuve le principe de mise en place d'un dispositif d'aide directe à l'immobilier d'entreprises selon les critères définis ci-dessus,*
- 2 - approuve les modalités d'attribution de l'aide,*
- 3 - approuve l'affectation des crédits de l'opération au C/6745 « subvention exceptionnelle de fonctionnement aux personnes de droit privé »,*
- 4 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer les documents administratifs s'y afférents.*

-----

**Daniel DIAZ** : On fera un système certainement aussi simple que lors de la distribution des kits sanitaires aux entreprises, on demandera aux gens du développement territorial de faire un phoning, de prendre un rendez-vous physique où les personnes viendront rapidement, ça leur prendra 5 mn, pour pouvoir signer la convention et qu'on leur fasse directement le virement. Le Président vous l'a dit, tout ça dans un délai qui n'excédera pas 8 jours.

Les autres éléments, à savoir les critères d'éligibilité, tout ça ne change pas et vous voyez d'ailleurs dans la délibération qu'il vous est dit uniquement que le conseil *approuve le principe de mise en place d'un dispositif d'aide directe à l'immobilier d'entreprises*, c'est ce que l'on précise et qui n'y était pas antérieurement, *approuve les modalités d'attribution de l'aide*, ce sont les versements directs. Et comme on n'est jamais assez prudent, on va même jusqu'à préciser le code d'imputation comptable auprès du Trésor « *subvention exceptionnelle de fonctionnement aux personnes de droit privé* ».

**Gérard PRETRE** : Merci Daniel, je passe la parole aux membres du conseil. Qui veut prendre la parole ?

**Emmanuelle GAZEL** : Un bonsoir particulier d'abord parce que c'est vrai que l'on accueille pas mal de nouveaux Elus ce soir dans des conditions très particulières. C'est vrai que pour faire connaissance, on aurait pu rêver mieux, je n'incrimine personne c'est le contexte qui veut ça malheureusement mais c'est vrai que vivement que l'on puisse mettre un peu plus de convivialité dans nos échanges entre Elus.

Alors moi je voulais réagir en effet sur cette délibération pour plusieurs choses qui ont été dites. D'abord, on le sait, la Loi Notre n'est pas arrivée il y a quelques mois, ce n'est pas la crise qui l'a amenée, elle date de 2016 ! Donc les réajustements que vous nous présentez comme juste des réajustements techniques, en fait rendent légales deux délibérations qui ne l'étaient pas jusqu'à maintenant.

Et moi je suis tout à fait de l'avis du manque d'efficacité dont on a malheureusement fait preuve dans ce contexte de crise et d'urgence à vouloir accompagner nos entreprises. Vous nous aviez présenté une aide unique et efficace et finalement elle était illégale et inopérante. Et jusqu'à aujourd'hui, parce que même si M. Diaz nous dit qu'il y a eu deux comités et un troisième qui va se réunir, vu que la délibération n'est pas légale à ce stade avant que l'on ne vote celle que nous allons voter ce soir qui j'espère le sera, et bien pas le moindre euro ne peut être distribué à nos entreprises locales !

Je le dis, j'espère vraiment que la délibération sur laquelle on se penche ce soir sera légale et pourra être mise en œuvre. Il y a la question de l'usine à gaz évoquée par Daniel Diaz mais il y a aussi la question des critères. Moi je m'interroge beaucoup, pour avoir évidemment travaillé aussi sur des critères avec beaucoup d'intercommunalités, des critères d'aides aux entreprises dans la suite de la crise COVID, par exemple, vous évoquez la prise en charge d'annuités d'emprunt alors que les entreprises, pas mal d'entre-elles en tout cas, ont obtenu six mois de report. Alors quelle sera l'assiette de l'aide par rapport à cette annuité d'emprunt ?

Le cas également des entreprises dont le chef d'entreprise a sa propre SCI donc il est propriétaire du magasin ou de l'entreprise dans laquelle il travaille donc est-ce qu'il sera aidé en annuités pour la SCI, en loyers pour l'entreprise ? Quelle est la manière dont vous allez procéder ? Il me semble que ça manque de clarté.

Egalement les aides sur les loyers qui sont parfois suspendus, on a vu dans la presse que plusieurs propriétaires notamment millavois, avaient décidé de suspendre les loyers pour faciliter la vie de leur locataire. Donc dans ce cas là, comment allez-vous pouvoir calculer l'aide ?

En plus, ces aides que nous allons voter seront incluses dans le calcul des minimis ce qui réduira du coup la capacité des entreprises à mobiliser les dispositifs du type Pass Rebond. Je crois que la Communauté de communes va également délibérer pour rejoindre la Région sur le Pass Rebond comme le font la grande majorité des intercommunalités régionales et des conseils départementaux d'ailleurs.

Et là aussi, par rapport au Pass Rebond, il y a probablement des chevauchements. Donc moi je m'interroge vraiment sur est-ce que ce soir, on n'est pas encore en train de refaire un brouillon. Vous nous avez convoqué dans l'urgence, on apprend ce soir qu'on aura un autre conseil le 17, ne valait-il pas mieux attendre 15 jours de plus au point où on en est et avoir quelque chose de solide. Parce que là, j'ai du mal à comprendre les modalités d'interventions, la transparence de cette opération et puis, peut-être même du point de vue juridique, je ne suis pas en charge du contrôle de légalité, ce n'est pas mon travail, mais en revanche c'est le travail et la mission des Elus de s'en assurer avant de proposer au vote des délibérations. Voilà ce que je voulais dire sur cette première délibération.



**Daniel DIAZ** : Juste pour répondre à Mme Gazel et puis d'une manière plus collective si les questions posées par Mme Gazel intéressent les autres Elus. Bien évidemment, vous avez vu que tout cela était lié, la difficulté qui nous oblige à revoter des délibérations à des complexités administratives qui sont quand même assez typiquement françaises. D'ailleurs je crois que le Président du Département, dans la presse aujourd'hui lui-même, s'est plaint de la lourdeur administrative de l'Etat et était très déçu sur la question.

Le contexte administratif et aussi de compétence à tel endroit, pas à tel autre, par exemple scinder les aides aux entreprises en disant vous êtes compétent à l'immobilier, vous n'êtes pas compétent pour les aides directes est un non sens économique, c'est comme ça, il faut vivre avec, ce n'est pas facilitateur ! Mme Anne-Marie Chabert qui est présente et je la remercie, a travaillé beaucoup sur le côté juridique et il s'est avéré in fine qu'une problématique se posait.

Alors, le pourquoi du comment de cette problématique ne m'intéresse pas plus que ça, c'est très décevant pour moi mais on le surpasse au-travers de cette délibération et bien évidemment Mme Chabert ayant travaillé sur la question, s'est assurée d'ailleurs auprès de la Préfecture de l'Aveyron, auprès de la Direction des Finances départementale, auprès de la Direction départementale du contrôle de légalité, que ces deux délibérations permettaient de déverrouiller le système. A tel point que le Président a pris l'engagement que tout cela était opérationnel dans un délai qui n'excédait pas 8 jours.

En revanche après sur le pinaillage, est-ce que si c'est une SCI, comment on va faire, pour répondre à ça, généralement l'occupant des locaux qui appartient à une SCI, il paye un loyer et à ce titre on peut l'aider. La base référentielle de l'annuité d'emprunt, c'était pour moi ni plus ni moins, tout ce qu'il payait en emprunt en période de référence antérieure au COVID, on ne va pas couper les cheveux en quatre sinon on passera je pense beaucoup plus de temps en perdition d'énergie par rapport aux crédibilités d'éligibilité.

Quant à ce que vous avez cité sur l'éco pass, je pense que vous avez commis une erreur, la Communauté ne sera pas sur l'éco pass, elle sera sur le L'OCCAL la contribution.

**Emmanuelle GAZEL** : C'est ce que j'ai dit !

**Daniel DIAZ** : Non, vous avez dit éco pass !

**Emmanuelle GAZEL** : Non non, j'ai dit le dispositif L'OCCAL !

**Daniel DIAZ** : Le Pass Rebond, vous avez dit, on pourra réécouter la bande si vous voulez, mais ce n'est pas grave. Tout ça pour vous dire que moi, la seule chose qui m'importe, c'est l'objectif. Et quand on parle de calendrier, pour les entreprises, on a voté le 29 avril, ma date cible c'était de pouvoir être en distribution des premières aides aux alentours du 15 ou 20 mai. On sera plutôt vers le 8 ou 10 juin, on aura perdu 15 jours mais après, personne n'est innocent, toutes les structures ont des difficultés de nature réglementaire ou organisationnelle.

Je pense que vous n'êtes pas sans ignorer vous-même que ce n'est pas forcément facile non plus à la Région de faire redescendre 1 € dans les caisses des entreprises. Et pourtant vous avez totalement la main et quand vous parlez d'ailleurs de problème de type éligibilité, je crois que vous faites un effet aussi miroir avec les difficultés sur cette base que connaît la Région. Je pourrai si vous le souhaitez, tenir à votre disposition, sur la base de dossiers factuels et étudiés, le nombre d'entreprises qui ont réellement reçu 1 € de la Région et je pense que vous seriez surprise, à moins que vous ne le connaissiez.

Voilà en ce qui me concerne, après pour moi cette délibération, elle est verrouillée dans ce type là. Si le contexte réglementaire, les difficultés administratives étaient telles qu'il fallait repasser à la moulinette le 17 juin, je finirai par désespérer moi-même comme chef d'entreprise, sur la capacité de l'Etat à pouvoir faire que sur le terrain, on agisse rapidement. Je souhaite quand même vous dire que, y compris des gens du contrôle de légalité et dans les hautes instances, ont dit mais nous avons un go de l'Etat. Je vous rappelle que M. Macron a dit c'est la guerre, pour faire que l'argent arrive très vite sur le territoire sauf que le modus operandi n'est pas vraiment arrivé et qu'on vit avec le cadre antérieur qui vous dit mais vous n'avez pas droit de ceci ou de cela. Moi j'allais vous dire en plaisantant, je finirai là-dessus parce qu'il faut avoir un peu d'humour, c'est que si les tanks soviétiques étaient à la frontière française, j'espère que l'on ne répondrait pas, ce n'est pas inscrit dans les procédures.

On fait au mieux avec les conditions, vous savez parfaitement bien ce quelles sont y compris à la Région et si ça venait à ne pas marcher pour des histoires administratives, je finirai par en désespérer et peut-être le territoire avec, sur la capacité à se mobiliser en urgence, en rapidité, au bénéfice des entreprises. On n'est pas maître de tout et on fait au mieux, on n'est pas parfait, et grâce à dieu, ça permet de s'améliorer. Je souhaite une fois encore remercier tous ceux qui ont concouru à ce dossier et je ne polémiquerai clairement pas sur tout ce qui concerne les aides. Notre intérêt commun, la Région, la Communauté, la Ville, c'est de faire qu'on sauve nos entreprises, rejoignons-nous là-dessus et ne parlons pas de l'arrière cuisine. Quand je vais au restaurant, je ne vais pas visiter les cuisines.

**Emmanuelle GAZEL** : Je peux intervenir à nouveau ?

**Gérard PRETRE** : Allez-y !

**Emmanuelle GAZEL** : Juste une petite précision M. Diaz, moi ce que j'attends justement quand je vote une délibération, ce n'est pas qu'on ait des critères selon vous comme vous venez de l'expliquer, vous avez dit « *selon moi les annuités, c'est avec tel ou tel critère que nous devons les évaluer* », il faut que l'on ait des critères écrits sur lesquels on doit pouvoir voter vraiment en conscience sans alourdir la procédure.

Et juste comme vous m'avez tendu la perche, il se trouve que j'ai eu aujourd'hui les chiffres des deux mois passés sur les aides exceptionnelles et également les aides de l'Etat pour le département de l'Aveyron, vous verrez que sur l'Etat, il n'est pas si immobile que ça, pourtant je n'ai pas l'habitude de défendre l'Etat mais plus de 11 400 entreprises ont été accompagnées en Aveyron, sur le volet exceptionnel de la Région, 148 entreprises ont été accompagnées par la Région jusqu'à maintenant, et sur le volet DEVI qui est un critère en effet qui nous a été imposé par l'Etat mais nous sommes républicains et donc nous l'avons abondé financièrement et mis en œuvre, nous avons pu accompagner 50 000 entreprises pour le département de l'Aveyron. Donc là, avec le fond L'OCCAL, nous allons bien entendu aller beaucoup plus loin.

Je veux juste préciser sans polémique aucune, M. Diaz, on n'est pas dans l'arrière cuisine là ! On est vraiment dans le choix des Elus en conscience pour accompagner leur territoire. Mais ce que je veux préciser pour conclure, c'est que les aides de la Région même si en effet, nous sommes en train de retravailler sur des dispositifs qui sont en notre main et donc beaucoup plus réactifs pour les chefs d'entreprises, aujourd'hui c'est toujours 100 fois plus que les aides de la Communauté de communes pour le territoire.

**Daniel DIAZ** : On est parfaitement d'accord là-dessus, je conclurai juste sur le point que vous venez de citer, c'est 100 fois plus que la Communauté de communes, les budgets ne sont pas de même nature, je vous rappelle que l'on travaille tous avec l'argent du contribuable, la Région n'a pas d'argent, c'est l'argent du contribuable comme la Communauté n'a pas d'argent, c'est l'argent du contribuable.

Après, je suis satisfait que vous disiez que les mises en œuvre ne sont pas faciles parce que pour la Région, mais je ne la critique pas, je peux vous donner une statistique précise, sur 72 dossiers reçus en commission, analysés, ces 72 dossiers ont fait l'objet d'une demande d'aide à l'Etat, volet 1 et une demande d'aide à la Région volet 2 ou 3 ; perception des aides au 27 mai, c'est très récent, 97 % des entreprises qui ont sollicité l'Etat, ont reçu l'aide d'Etat donc c'est efficace, ils ont démarré en premier. La Région qui a démarré avant la Communauté de communes, sur les 72 entreprises qui ont demandé l'aide de la Région, 9.7 % ont reçu cette aide. Une fois encore ce n'est pas un procès d'intention, c'est compliqué...

**Emmanuelle GAZEL** : Non non, là vous faites un procès d'intention, simplement ces critères là, M. Diaz vous le savez, sont les mêmes pour toutes les Région. Ils ont été décidés par l'Etat et donc ils ont comme objet de venir en complémentarité avec le volet 1. Donc en effet, la plupart des entreprises qui bénéficient du volet 1 ne bénéficient pas du volet 2.

**Daniel DIAZ** : Oui mais alors si vous voulez, les entreprises qui bénéficient du volet 1 n'ont pas nécessairement le volet 2, je dis juste que sur 72 demandes à la Région, peu importe qu'ils aient droit ou pas, il y en a 9.7 % qui l'ont eue. Et quand vous avez des entreprises qui de toute façon obtiennent le volet 1 de l'Etat, en ce qui nous concerne, sur la totalité des dossiers, l'aide a donc été de 1 500 €, c'est très peu. Mais bon pas de mauvais débat, pas de mauvais procès, pensons au territoire, chacun fait au mieux, après chacun a ses difficultés.

Vous reconnaissez, j'en suis content avec vous, que l'Etat clairement a été au rendez-vous sur cette partie des aides et plus encore pour le compte de nos territoires sur la prise en compte du chômage technique à 100 % puis maintenant à 85 %. J'en tirerai juste une recommandation, et je pense que l'Etat fera de même, on n'est pas forcément configuré de par notre complexité administrative et notre côté très technique, à rendre un service rapide en période de crise ! Je pense qu'il faudra en tirer des leçons et d'ailleurs même les services de la Préfecture le disent, les grands Elus le disent, c'est une leçon que nous devons prendre collectivement pour les Elus par rapport au mode de fonctionnement administratif tel que nous le connaissons aujourd'hui. Je ne ferai plus aucun commentaire, au moins j'en ai terminé sur la question !

**Gérard PRETRE** : Bien, merci. Je compléterai simplement, l'Etat et le Gouvernement sont parfaitement conscients de la situation puisque on nous a présenté les objectifs de la future loi 3D qui devra être mise en place rapidement. On est un peu dans l'esprit de cette loi 3D qui permet aux collectivités locales d'être plus proches de leurs territoires comme les nôtres, d'avoir des possibilités d'expérimentation en demandant de la créativité, de l'innovation et de la réactivité. Et on est en plein dedans, cette loi on en a bien besoin aujourd'hui et le caractère d'exception et bien nous le revendiquons, nous avons d'ailleurs fait une contribution assez forte aux services de l'Etat, pour être des participants à la future mise en place de la loi 3D et ses caractères d'expérimentation.

On est en plein dans le sujet aujourd'hui. Le constat est qu'il va être important, on ne fera pas un autre conseil dans l'urgence la semaine prochaine, que les aides soient versées, que pour notre tissu local, on fasse une sorte de « cousu main » parce qu'il est certain qu'à travers les critères de l'Etat et de la Région, on viendra en complément, on essaie de faire

une petit « cousu main » pour ceux qui passent à travers les mailles du filet et il y en a forcément.

Merci pour votre intervention. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Non donc je clos le débat et je mets cette délibération aux voix.

➤ **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents :**

**1 - approuve le principe de mise en place d'un dispositif d'aide directe à l'immobilier d'entreprises selon les critères définis lors du précédent conseil et qui restent inchangés,**

**2 - approuve les modalités d'attribution de l'aide,**

**3 - approuve l'affectation des crédits de l'opération au C/6745 « subvention exceptionnelle de fonctionnement aux personnes de droit privé »,**

**4 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer les documents administratifs s'y afférents.**

-----

Départ de Claude ALIBERT

## **2 - Crise Covid-19 : cofinancement d'une opération de type bons d'achat au profit des commerces, artisans et prestataires de services du territoire.**

Rapporteur : Daniel DIAZ

*Le Conseil de la Communauté, par délibération du 29 avril 2020 a approuvé le principe de mise en place d'un dispositif de bons d'achat couplé à des chèques cadeaux, en partenariat et avec le recours aux plateformes « Millau.infosolidaire » et « Beegift ». La Communauté de Communes a ainsi affecté une enveloppe de 100 000 € au financement des chèques cadeaux.*

*Ce dispositif s'appuie sur les fondements de l'article L1611-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par convention écrite, confier à un organisme public ou privé le paiement des dépenses au moyen d'un instrument de paiement au sens du C de l'article L133-4 au titre du code monétaire et financier.*

*Une convention de mandat sera ainsi passée avec la société Beegift qui sera habilitée à délivrer les chèques cadeaux aux particuliers au nom et pour le compte de la Communauté de Communes.*

*Il conviendra également de compléter l'intérêt communautaire au titre de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales par « toutes opérations participant à la dynamique commerciale de type bons d'achat/chèques cadeaux et opérations similaires ».*

*Les crédits nécessaires d'un montant de 100 000 € seront imputés comptablement au C/6743 « subvention exceptionnelle de fonctionnement aux personnes de droit privé » et prélevés sur le C/611 « prestations de service ».*

*Il conviendrait donc que le conseil de la Communauté :*

*1 - approuve les modalités de mise en place du dispositif des bons d'achat couplé à des chèques cadeaux avec le recours aux plateformes « Millau.infosolidaire » et « Beegift »,*

- 2 - autorise son Président à signer la convention de mandat à passer avec la société Beegift,
- 3 - approuve la modification de l'intérêt communautaire tel que défini ci-dessus,
- 4 - approuve l'affectation des crédits de l'opération au C/6743 « subvention exceptionnelle de fonctionnement aux personnes de droit privé »,
- 5 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toutes démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents administratifs y afférant.

-----

**Daniel DIAZ** : Il y a un budget de 100 000 €, le Président vous a dit qu'on le passait à 150 000 €. On modifie le mode de paiement de la plateforme Beegift. Je vous explique, nous avons prévu d'un point de vue réglementaire, que les 100 000 € on s'en libère auprès de la plateforme Beegift pour qu'ils puissent éditer les chèques cadeaux offerts par la Communauté de communes aux différents consommateurs.

Techniquement, on a vu avec le Trésor, c'est un peu plus complexe que ça parce que bien que la plateforme Beegift qui est une société privée bien naturellement, de grande qualité, on ne peut malgré tout pas se libérer des fonds publics entre leur main.

Donc nous passons par un véhicule de transport, si j'ose dire, qui est l'ouverture d'un compte au Trésor au profit de la société Beegift qui nous permet de verser des subventions exceptionnelles de fonctionnement aux personnes de droit privé, c'est ce qu'on appelle le compte C/6743. Anne-Marie, si j'ai bien compris mais je ne suis pas un grand technicien, nous verserions nos fonds auprès directement du Trésor sous le compte de séquestre qui est réservé à la société Beegift afin qu'ils puissent se faire payer par le Trésor comme ça il n'y aura aucune opération de versement direct entre une collectivité locale et une entreprise de droit privé. Donc recommandation et accord qui nous a été donné par la Trésorerie Principale de Millau, validée par la Direction Départementale des Finances.

On me passe une note pour être à 100 % transparent, le fait de passer de 100 000 € à 150 000 €, la rémunération forfaitaire de Beegift sera de 1 500 €. Autant vous dire que le temps qu'ils ont passé sur l'opération qui se compte en dizaines et dizaines d'heures pour 1 500 €, c'est vraiment très peu cher, j'allais presque dire que c'est symbolique.

**Gérard PRETRE** : Quelqu'un veut prendre la parole ?

**Michel DURAND** : Bonsoir à tout le monde et bonsoir à tous les nouveaux, je vais faire court aussi, sur la pertinence de l'opération, rien à dire par contre, Claude Alibert l'avait qualifiée d'usine à gaz lors du dernier conseil et je vois qu'on rajoute une cheminée à l'usine à gaz. Ça va être encore la faute à l'administration, j'imagine enfin bon, c'est très compliqué cette affaire ! M. Diaz vous disiez que vous ne maîtrisiez pas les termes techniques mais c'est vrai qu'une chatte n'y retrouverait pas ses petits là dedans !

Par contre, je m'étonne, on passe à 150 000 € mais les 50 000 € supplémentaires ne figurent pas dans la délibération ? je ne sais pas, est-ce qu'on doit délibérer ou pas ?

**Daniel DIAZ** : C'est une proposition qu'on fait à 150 000 € qui fait partie de la délibération puisqu'on nous dit que le Président l'a évoquée. Et d'ailleurs, une partie de cette enveloppe provient d'économies qui ont été faites grâce à la sympathie de nos prestataires dans l'animation des web ateliers. Donc évidemment, il faut passer les deux en même temps, on ne va pas redélibérer pour passer de 100 à 150 !

**Gérard PRETRE** : On reste dans l'enveloppe qu'on avait fixée en début lors du conseil du 29, il est bien précisé qu'il pouvait y avoir des mouvements à l'intérieur de l'enveloppe, une adaptation en fonction des évènements.

**Michel DURAND** : D'accord, merci.

**Emmanuelle GAZEL** : En fait toujours la même intervention, Michel l'a dit à ma place, c'est par rapport à l'augmentation de l'enveloppe, moi j'ai la délibération sous les yeux et elle ne parle pas du tout des 50 000 € affectés en plus. Au contraire, il est redit, « *la Communauté de communes a ainsi affecté une enveloppe de 100 000 €..* » et jusqu'au bout, on parle de 100 000 € et pas de 150 000 € !

**Daniel DIAZ** : Est-ce que techniquement, le fait qu'on ait mis une enveloppe de 400 000 € en ayant mis dans la délibération qu'on pouvait procéder à des arbitrages au sein de l'enveloppe, c'en est un donc de facto c'est acté ?

**Gérard PRETRE** : Tout à fait !

**Daniel DIAZ** : On a la réponse juridique !

**Gérard PRETRE** : C'est ce que je vous disais tout à l'heure !

**Emmanuelle GAZEL** : Oui mais c'est quand même étonnant, « *les crédits nécessaires d'un montant de 100 000 € seront imputés comptablement..* » moi je ne comprends pas quand même ! Vous annoncez des choses et on a une délibération qui parle d'autre chose !

**Gérard PRETRE** : Comprenez simplement que le plan d'action est de 400 000 € et qu'on est à l'intérieur de l'enveloppe des 400 000 € du plan d'actions.

**Daniel DIAZ** : C'est-à-dire la délibération générale nous permettant d'arbitrer au sein de l'enveloppe de 400 000 €, nous permet d'affecter les fonds sur les actions sans pour autant respecifier que l'enveloppe est à 150 ou à 160 ! D'ailleurs je pourrai faire la même réponse en disant doit-on aussi faire une délibération du fait que l'enveloppe donnée aux webinaires de 20 000 €, n'ayant pas été consommée il faut faire une réduction de l'enveloppe ? La réponse c'est non, c'est totalement symétrique !

**Gérard PRETRE** : D'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

➤ **Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents :**

**1 - approuve les modalités de mise en place du dispositif des bons d'achat couplé à des chèques cadeaux avec le recours aux plateformes « Millau.infosolidaire » et « Beegift »,**

**2 - autorise son Président à signer la convention de mandat à passer avec la société Beegift,**

**3 - approuve la modification de l'intérêt communautaire au titre de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales par « toutes opérations participant à la dynamique commerciale de type bons d'achat/chèques cadeaux et opérations similaires »,**

**4 - approuve l'affectation des crédits de l'opération au C/6743 « subvention exceptionnelle de fonctionnement aux personnes de droit privé »,**

**5 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toutes démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les documents administratifs y afférent.**

-----

**Gérard PRETRE** : L'ordre du jour du conseil est épuisé. Je voudrais simplement faire une communication avant qu'on ne se quitte. Je parle d'abord pour les nouveaux conseils municipaux qui ont été installés la semaine dernière ou la semaine précédente et à leurs Maires, après on parlera des trois autres conseils municipaux qui restent à mettre en place. Dans les prochains jours, les Maires des douze communes vont recevoir un courrier pour parler et exposer l'installation du prochain conseil communautaire, d'ailleurs qui fera certainement l'objet d'un Comité des Maires préalable qui se tiendra avant le 10 juillet.

Pour ces Maires qui sont installés dans leur conseil, je vais leur demander et leur conseiller de ne pas, comme ça se faisait auparavant, désigner des délégués aux différentes instances de la Communauté. Attendez avant de les nommer d'avoir eu ce Comité des Maires pour parler de la façon dont sera installé et fonctionnera, selon votre volonté bien sûr, la future Communauté. Ne dites pas un tel ira à la commission des finances, un tel ira à l'environnement, attendez que ce Comité des Maires soit passé pour nommer les délégués pour des postes qui seront définis par vous-mêmes lors de ce Comité des Maires.

Je conclue en vous remerciant d'avoir participé à ce conseil exceptionnel et en vous disant au prochain conseil le 17 juin prochain qui se tiendra, j'aurais souhaité comme Mme Gazel le disait pour plus de convivialité, avoir le plaisir de se retrouver en présentiel. Pour respecter les mesures de sécurité, nous organiserons un conseil communautaire mixte (une partie des conseillers en présentiel et les autres en visio conférence) ; on vous tiendra au courant. Bonne soirée à tous.

-----

Ce compte rendu est la retranscription intégrale du débat oral.  
La séance est levée à 19h40.

-----

Millau, le 14 juin 2020  
Rédacteur : Ghislaine MARCILLAGEON